

« Ensemble pour une Alsace à gauche, solidaire, écologique et citoyenne »

- Liste créée à l'initiative du Front de Gauche composé du Parti Communiste Français, de la Gauche Unitaire, et du Parti de Gauche, avec le Parti Communiste des Ouvriers de France, les Alternatifs, le Cercle Communiste d'Alsace et des citoyens du monde associatif et syndical.
- Cette liste se veut une alternative pour s'émanciper au niveau régional des dogmes dominants du néo-libéralisme, responsable de la privatisation des services publics, de la désindustrialisation, du chômage, de la précarité. A l'opposé, nous proposons un programme reposant sur 5 orientations qui s'appuient sur une logique de service public et une démocratie citoyenne élargi.

5 grandes orientations alternatives Plate-forme régionale

À débattre avec les citoyens et à soumettre aux électeurs



Avec



5 grandes orientations alternatives

1^{er} pôle : l'emploi

Pour une alternative économique et écologique au libéralisme

- ❖ DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI : DONNER LA PRIORITE AUX BESOINS SOCIAUX !
- ❖ CONTROLER LES FONDS PUBLICS ATTRIBUES AUX ENTREPRISES
- ❖ CONTRIBUER A LA CONSTRUCTION D'UN SYSTEME DE SECURITE EMPLOI-FORMATION
- ❖ DEVELOPPER L'EDUCATION, LA FORMATION ET L'APPRENTISSAGE :
 - EN TERMES D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE RECHERCHE
 - POUR UNE FORMATION PROFESSIONNELLE AU SERVICE DU PUBLIC

2^{ème} pôle : l'égalité des femmes et des hommes dans le territoire (aménagement du territoire et déplacements)

Pour une alternative d'aménagement solidaire et harmonieux du territoire

- ❖ DEVELOPPEMENT SOUTENABLE, AMENAGEMENT DU TERRITOIRE : DONNER LA PRIORITE A L'ECOLOGIE
 - AU NIVEAU DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
 - AU NIVEAU DE L'AGRICULTURE
- ❖ INFRASTRUCTURES ET TRANSPORTS : POUR UNE POLITIQUE REGIONALE DE SERVICE PUBLIC DANS LES TRANSPORTS
 - GARANTIR LE DROIT A LA MOBILITE POUR TOUS PAR LE SERVICE PUBLIC DE TRANSPORT EXPRESS REGIONAL
 - GARANTIR L'EGALITE TERRITORIALE ET L'AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE PAR LE FERROVIAIRE
 - METTRE EN COHERENCE DES POLITIQUES DE TRANSPORT ET D'AMENAGEMENT, EN PRIVILEGIANT LE DEVELOPPEMENT D'UN URBANISME ORIENTE VERS LE RAIL
- ❖ INTERVENIR SUR LES CHOIX ENERGETIQUES
- ❖ INTERVENIR DANS LE LOGEMENT SOCIAL
- ❖ GARANTIR POUR L'ACCES A LA SANTE POUR TOUS

3^{ème} pôle : favoriser la citoyenneté et la démocratie au niveau de l'Alsace

Pour une alternative citoyenne et démocratique

- ❖ FAVORISER L'INTERVENTION CITOYENNE A TOUS LES NIVEAUX DE DECISION.
- ❖ FAVORISER L'ACCES POUR TOUS A LA CULTURE :
- ❖ LE TRAVAIL DE MEMOIRE « DEVOIR DE CONNAISSANCE ».

4^{ème} pôle: la coopération

Pour une alternative de coopération et non de concurrence

- ❖ COOPERATIONS ENTRE LES REGIONS ELLES-MEMES
- ❖ COOPERATIONS ENTRE LES REGIONS ET LES AUTRES COLLECTIVITES LOCALES
- ❖ COOPERATIONS ENTRE LES REGIONS ET L'ÉTAT
- ❖ COOPERATION FRANCO-ALLEMANDE POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'ESPACE RHENAN : UNE COOPERATION TRANSFRONTALIERE A REORIENTER :
- ❖ COOPERATIONS DECENTRALISEES EN EUROPE ET DANS LE MONDE

5^{ème} pôle : les moyens de notre projet

Pour une alternative budgétaire et des crédits sélectifs pour les entreprises

- ❖ REORIENTER LES BUDGETS DU CONSEIL REGIONAL POUR CETTE NOUVELLE POLITIQUE
- ❖ CONTRACTUALISER ET CONTROLER L'ARGENT PUBLIC DES AIDES AUX ENTREPRISES

5 grandes orientations alternatives

1^{er} pôle : l'emploi

Pour une alternative économique et écologique au libéralisme

Ce qu'il faut retenir

La liste propose d'inverser la logique libérale qui prévaut au sein de la politique en Alsace, mise en œuvre par le conseil régional.

- *Initier un plan de **ré industrialisation** de la région Alsace source d'emploi durable.*
- *Expérimentation de **projets d'économie solidaire***
- ***Moratoire** sur les licenciements*
- ***Crédit aux entreprises de manière contractuelle et contraignante** pour l'emploi et le respect écologique*
- *mise en place d'un "**Fonds régional** " destiné à prendre en charge les intérêts que les entreprises-notamment les PME - doivent payer aux banques lorsqu'elles veulent investir.*
- *Création d'un **fond régional pour l'emploi et la formation.***
- *La Région doit **contribuer à la gratuité de l'enseignement**, par une prise en charge globale des dépenses d'éducation et de formation en partenariat avec l'État : **gratuité des manuels scolaires, des trousseaux et des supports pédagogiques "consommables"** pour tous les lycées.*

Pour favoriser la création d'emplois, la formation, la recherche et l'innovation, nous proposons la mise en place d'un "Fonds régional " destiné à prendre en charge les intérêts que les entreprises-notamment les PME - doivent payer aux banques lorsqu'elles veulent investir.

Par exemple si ce fond régional est doté de 2 millions d'euros, en partant par exemple d'un taux d'intérêt de 4% pratiqué par les banques, les PMI/PME peuvent emprunter, à taux zéro, 50 millions d'euros auprès des banques soit 25 fois plus...)

Cette aide - dument contrôlée- doit être proportionnelle à l'effort consenti par chaque entreprise en matière d'emploi, de formation et de recherche.

Ce Fonds peut être financé par une partie des crédits de développement économique d'ores et déjà inscrits au budget, mais dont le mode de gestion actuel s'avère totalement inefficace. Nous proposons d'associer à la gestion de ce Fonds les élus, les organisations syndicales, les représentants du système éducatif et de formation, les employeurs, les banques et l'Etat. Et tout cela au grand jour !

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI : DONNER LA PRIORITE AUX BESOINS SOCIAUX !

- Initier un plan de **ré industrialisation** de la région Alsace, en favorisant le développement d'industrie non-polluante, qui intègrent la question de la recherche, politique qui se doit d'être en rupture avec le modèle libéral.
- Expérimenter des **projets d'économie sociale et solidaire**;
- Contribuer à la diversification du tissu économique et encourager les innovations et la recherche-développement dans les entreprises, et des projets de recherches communes interentreprises, notamment pour les PME-PMI.
- Développer des **politiques de filières** autour de secteurs correspondant à des besoins nouveaux et y articuler la politique de formation professionnelle continue.
- Accompagner la politique des filières d'une véritable politique des formations nouvelles.
- Anticiper les évolutions pour **éviter les plans sociaux**.
- Développer la **formation professionnelle au bénéfice des salariés les moins qualifiés**.
- Mise en place au niveau des territoires de **cellules de reconversion**, notamment pour les salariés des TPE / PME.
- **Renforcer le rôle des partenaires sociaux** dans un souci d'anticipation des phénomènes économiques. L'intervention des salariés dans la gestion des entreprises est impérative. La transparence des stratégies industrielles doit devenir la règle.
- **Interdire des subventions de la part de la Région aux entreprises qui licencient** alors qu'elles ont réalisé des bénéfices, distribué des dividendes ou délocalisé leurs productions.
- **redéfinir les priorités en matière d'aide au développement économique, de crédit et de politique de l'emploi** qui permettent réellement d'assurer la protection des salariés et de la population et un nouveau mode de développement dans le cadre du schéma régional de développement économique adopté par chaque région
- politique de résorption de l'emploi précaire dans les secteurs gérés par les régions
- aides aux travailleurs, aux syndicats, qui se battent pour leurs emplois
- Favoriser la reprise autogestionnaire d'entreprises.

CONTROLLER LES FONDS PUBLICS ATTRIBUES AUX ENTREPRISES

- **Instaurer un droit d'alerte** des salariés auprès des collectivités et des pouvoirs publics sur l'utilisation des fonds ;

- **Instituer des conférences régionales** (départementales, voire locales) annuelles doivent faire un bilan d'évaluation de l'efficacité de l'utilisation des fonds publics pour l'emploi, la formation et les territoires, et proposer, si nécessaire la réorientation de dispositifs pour les rendre plus efficaces.
- Aide au développement de l'économie sociale et solidaire et des formes coopératives de production.

CONTRIBUER A LA CONSTRUCTION D'UN SYSTEME DE SECURITE EMPLOI-FORMATION

- **Favoriser le maintien en emploi avec des aides nouvelle de la formation**, notamment pour les salariés âgés et **de reclassements de qualité effectifs** au plan régional associé à la création d'emplois nouveaux (Fonds Régionaux) ;
- **relever graduellement et de manière continue le temps consacré à la formation** jusqu'à atteindre 10% du temps de travail. Celui-ci serait financé par un prélèvement sur les entreprises, mutualisé dans son utilisation. Le contenu de la formation serait contrôlé et elle devrait déboucher sur un emploi ;
- **infléchir la gestion des entreprises** en faisant reculer la rentabilité financière, avec, pour cela, d'autres incitations financières qui responsabilisent les entreprises sur l'emploi et la formation et des droits nouveaux pour les salariés. Il s'agirait d'économiser sur les coûts financiers et matériels grâce au développement des capacités humaines, la formation, la recherche et de nouvelles coopérations ;
- **sécuriser tous les moments du cycle de vie sociale** (école, santé, retraite, ...), à partir du pivot de l'emploi et de la formation. Cela renvoie à **une utilisation du crédit et de la Banque Centrale Européenne pour l'emploi et non pour les marchés financiers.**

• **CREATION D'UN FONDS NATIONAL DECENTRALISE POUR L'EMPLOI ET LA FORMATION**

- **Tout de suite dans les régions touchées par des restructurations et des délocalisations, nous appelons à exiger la mise en œuvre d'un tel Fonds.** Il permettrait de placer les salariés vulnérables ou vulnérabilisés sous la protection des pouvoirs publics en sécurisant l'évolution de leur situation. Ce fond aurait pour fonction de favoriser la lutte contre la précarité, la réduction du chômage de longue durée au chômage à durée déterminé.

DEVELOPPER L'EDUCATION, LA FORMATION ET L'APPRENTISSAGE :

- **La création d'un Fond Régional pour l'emploi et la formation aura également pour mission de maintenir et renforcer le rôle des centres d'information et d'orientation scolaires (CIO et CIO départementaux) au sein des établissements scolaires,**
- Maintenir et renforcer ces différents centres dans le service public hors de toute marchandisation, aussi bien que dans la formation initiale ou continue.

- Il faudrait contractualiser davantage encore avec les opérateurs privés de formation qui jouent le jeu de la qualité et consolider a contrario le service public régional de formation. La Région doit **impulser la résorption de la "fracture numérique"** en agissant à trois niveaux :
 - ✓ Une mise en cohérence du parc informatique et logistique, de la maternelle à l'université. Le public scolaire doit avoir accès tout au long du cursus, aux plus récentes technologies de l'information et de la communication.
 - ✓ Une mise en synergie des différents opérateurs (câble, France Télécom...) afin que le maillage territorial en haut débit soit achevé au plus tôt : plus aucun foyer alsacien ne doit être exclu de l'ADSL.
 - ✓ Une action volontariste en direction des enfants les plus défavorisés : aucun jeune exclu de l'accès à Internet nécessaire pour ses travaux de recherche
- La Région doit participer en partenariat avec l'état à la **gratuité de l'enseignement**, par une prise en charge globale des dépenses d'éducation et de formation : gratuité des manuels scolaires, des trousseaux et des supports pédagogiques "consommables" pour tous les lycées.
- Nous proposons la création d'un **Observatoire Régional des Inégalités Scolaires**, pour partager les informations entre l'État, les enseignants, les parents, les élus, les personnels, les syndicats, les associations, et nous donner les moyens de combattre ces inégalités en contribuant à l'école de la réussite pour tous.

Pour que chaque jeune puisse construire son projet professionnel, la Région doit :

- **Faciliter l'accès aux lieux d'étude** et de formation par le biais d'aides au logement, au transport
- **Favoriser la poursuite des études** (aides, mises à niveau, passerelles entre filières) en particulier pour les bacs pro.
- **Favoriser et Développer le logement étudiant – logement social**

EN TERME D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE RECHERCHE :

- La définition de la carte des formations du supérieur donne aux régions un rôle en termes de programmation au sein des établissements. Nous devons être attentifs au **caractère pluridisciplinaire des universités et à la dispense de filières dont les diplômes sont reconnus nationalement**. La région ne cautionnera pas et/ou ne financera pas des diplômes régionaux qui ne permettent pas aux jeunes les probables réorientations professionnelles. De la même façon, elle doit refuser toute répartition au nom de l'excellence des filières en universités d'une même région.
- L'intérêt des régions pour la recherche notamment dans le cadre des programmes pluriannuels d'intérêt régional pour la recherche se limitent souvent au seul objectif

d'attractivité pour les entreprises par la mise en place de pôles technologiques régionaux.

- Nous sommes attachés à **une recherche indépendante dans le cadre des établissements d'enseignement supérieur et des organismes nationaux**, aujourd'hui remis en cause.
- Mise en place des **Conseils régionaux de l'Enseignement supérieur et de la recherche**, à composition démocratique, permettant aux personnels et aux étudiants de se prononcer sur les aspects régionaux des décisions en matière d'Enseignement supérieur et de Recherche.
- Pour des raisons de cohérence, de développement équilibré des territoires, pour des raisons d'égalité républicaine, les orientations de service public d'enseignement et de recherche sont définies au niveau national ; en particulier les diplômes sont nationaux. Le rôle du CRESER Alsace sera donc aussi d'aider à articuler les besoins de la région avec ces orientations.

POUR UNE FORMATION PROFESSIONNELLE AU SERVICE DU PUBLIC :

- Nous refusons la promotion de l'apprentissage au détriment des formations sous statut scolaire ;
- Nous voulons **conditionner l'apprentissage à un contrôle strict, y compris sur les périodes en entreprises, notamment en ce qui concerne le respect des horaires et conditions de travail**, les tâches confiées aux apprentis au regard d'une progression pédagogique préétablie avec le centre de formation, les conditions sociales de l'entreprise. Nous défendons également la possibilité pour organisations syndicales d'intervenir librement dans les CFA. Toutes ces propositions pourraient par exemple faire partie de la convention d'agrément du CFA et d'un CFA public.
- Il faut **renforcer le développement des lycées professionnels**, en termes de locaux, d'équipements.
- Il faut **s'affronter à la logique de marché qui caractérise la formation continue**, en refusant la logique de l'appel d'offre et de mise en concurrence. Il faut pour cela prendre appui sur les structures publiques existantes, les développer, en développer de nouvelles. Cela implique de faire le **choix de créer un véritable service public**.
- Nous voulons garantir l'égalité en situant les politiques régionales en matière de FPC dans un cadre national.
- A cet égard, nos élus veilleront à ce que les IUT Alsacien, qui ont permis l'accès des couches populaires à des études supérieures professionnelles de qualité, conservent leur potentiel. De plus, ils contribueront dans le cadre du service public, à construire de nouvelles formations satisfaisant les besoins sociaux, industriels et territoriaux. Nos élus veilleront aussi au renforcement des liens entre formation et recherche, entre formation initiale et formation continue.

**2^{ème} pôle : l'égalité des femmes et des hommes dans le territoire
(aménagement du territoire et déplacements)**

Pour une alternative d'aménagement solidaire et harmonieux du territoire

Ce qu'il faut retenir

Les choix d'urbanisme, la localisation des activités et des emplois doivent être cohérents avec nos problèmes de mobilité.

- **Gratuité immédiate** pour les étudiants, les chômeurs et bénéficiaires des minima sociaux, les retraités pauvres (TER) Pour les autres avoir l'objectif de la gratuité pour répondre aux besoins sociaux et écologiques notamment par le doublement du versement transport étendu au TER et la prise en charge intégrale des transports domicile/travail par l'employeur. Cet objectif devra être planifié. Nous voulons un débat public sur cette question
- **Favoriser l'intermodalité** des transports en privilégiant les modes de déplacement doux : par exemple mettre à disposition des vélos pour les trajets gare/travail/domicile
- **Arrêt** des fermetures de lignes, de gares ; arrêt de l'ouverture à la concurrence et moratoire sur la fermeture des gares et des lignes ferroviaire Arrêt du transfert du rail vers la route.
- **soutien à une agriculture paysanne** et biologique, soucieuse de l'environnement et de la qualité des produits fournis, débarrassée des intrants chimiques, et non OGM
- A propos de l'énergie, l'ensemble de la liste exige qu'il y ait l'organisation d'un vaste débat public, en se donnant le temps, où toutes les données soient disponibles pour chacun, qui serait suivi d'un référendum et qui pourrait servir de point de départ à la création d'un **Pôle Public Régional de l'Energie**.
- Mise en place d'un véritable **service public de l'eau**
- En matière de logement la Région est un partenaire essentiel de ces politiques sociales et urbaines. Elle doit agir pour la réhabilitation écologique du parc social. Elle doit inciter l'ensemble des collectivités locales à produire une offre de logement social de qualité en nombre suffisant, par la mise en place **d'un soutien technique et financier**.
- Maintenir le régime local de sécurité sociale en faisant cotiser les employeurs à même hauteur que les salariés.
- En matière de santé la région s'opposera **toute fermeture de centre de soins et hôpitaux**. Elle doit organiser une démocratie sanitaire et sociale régional par l'organisation de lieux de concertation. Elle doit permettre l'accès aux droits, à la prévention et aux soins des personnes précaires et étrangères.

Nous nous opposons à la réforme des collectivités territoriales qui va à l'encontre de la démocratie de proximité.

DEVELOPPEMENT SOUTENABLE, AMENAGEMENT DU TERRITOIRE : DONNER LA PRIORITE A L'ÉCOLOGIE

Face à la crise écologique, il est nécessaire d'instaurer un grand débat démocratique sur la production de richesses et les biens dont nous avons besoin. L'objectif est de sortir de la logique productiviste qui nous mène au désastre.

Les choix d'urbanisme, la localisation des activités et des emplois doivent être cohérents avec nos problèmes de mobilité.

- Il faudra réduire l'obligation de se déplacer et à limiter le développement du fret marchandise sur les routes.
- Il est important de densifier les quartiers des grandes villes (par une architecture de qualité et des appartements spacieux) et le réseau " de villes centre" pour que leurs habitants et ceux des villages alentour y trouvent une réponse de proximité à l'ensemble des besoins sociaux et d'activité en se déplaçant de préférence à pied, en vélo, ou en transports en collectifs et le moins possible en voiture.
- En corollaire la périurbanisation doit être considérablement freinée. Elle étale l'espace urbain sur des terrains à bâtir rares et chers près des grandes agglomérations. Au delà de la saturation des réseaux routiers, elle génère des coûts importants en équipements collectifs faiblement utilisés. Une politique volontariste doit donc être mise en place pour éviter l'étalement urbain. Elle passe par l'établissement d'un schéma contraignant d'aménagement et de développement durable du territoire.

AU NIVEAU DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE :

- Dans le cadre du schéma régional de développement économique, favoriser les secteurs non polluants et assurer la reconversion des salariés
- Assurer l'égalité des citoyens sur tout le territoire en sauvegardant et en garantissant les services publics et de proximité (hôpital, la poste etc.)
- Maîtriser l'étalement urbain, en garantissant des possibilités de logement peu onéreux dans les villes
- favoriser au maximum **l'échelon local**, les cycles courts de production-consommation

ACCES A L'EAU

L'eau n'est pas une marchandise comme les autres, mais un besoin vital qui doit être garanti à tous. Nous proposons de mettre en place un Service public de l'eau

AU NIVEAU DE L'AGRICULTURE :

- soutien à **une agriculture paysanne et biologique**, soucieuse de l'environnement et de la qualité des produits fournis, débarrassée des intrants chimiques, et non OGM
- bloquer les subventions aux firmes et structures qui imposent le monopole des semences aux agriculteurs
- Création d'une « Coopérative alimentaire régionale »
- **parrainer la création d'une centrale d'achat-vente régionale**, permettant à la fois une meilleure rémunération des producteurs, des tarifs plus stables, un prix moins élevé pour les consommateurs, un approvisionnement de proximité (donc moins polluant) et un levier d'action en termes de développement du territoire.
- **rééquilibrage Ville-Campagne** par le soutien aux filières courtes de distribution. En matière de traitement des déchets et des ressources en air et eau :
- **Favoriser l'émergence d'un service public des déchets.** Subventionner dans un premier temps uniquement les filières respectueuses à la fois de l'environnement (rejet de produits toxiques, maîtrise des transports, tri sélectif...), de la santé publique, du moindre coût, des normes sociales
- **Investir dans des moyens humains pour diagnostiquer et éliminer les flux polluants** partout sur le terrain, dans le cadre des compétences économiques de la Région

INFRASTRUCTURES ET TRANSPORTS : POUR UNE POLITIQUE REGIONALE DE SERVICE PUBLIC DANS LES TRANSPORTS

- Nous proposons de **créer un nouveau droit social aux déplacements**, en favorisant leur accès au plus grand nombre par une tarification sociale audacieuse, et par un puissant développement de l'inter modalité des transports en commun et des « modes écologiquement propres ».
- Institution d'une « carte orange » multimodale financée par l'extension du versement transports, payée par les entreprises. Le conseil régional pourrait amener le complément.
- Le prix du transport payé par les usagers représente environ 15% du coût total. Il doit être possible de dégager sur les 800 millions d'euros environ du budget régional sans parler des autres budgets publics de dégager ce reliquat.
- Gratuité immédiate pour les étudiants, les chômeurs et bénéficiaires des minima sociaux, les retraités pauvres (TER) Pour les autres avoir l'objectif de la gratuité pour répondre aux besoins sociaux et écologiques notamment par le doublement du versement transport étendu au TER et la prise en charge intégrale des transports domicile/travail par l'employeur. Cet objectif devra être planifié. (Exiger un débat public sur ces questions)
- Les zones industrielles et les zones commerciales sont mal desservies par les transports en commun. Les salariés notamment les jeunes ont énormément de mal à se rendre sur leur lieu de travail. Dans le cahier des charges, **Il faut lier l'implantation**

des entreprises et l'intégration des moyens de transport pour aller sur ces zones industrielles .La région peut aider à ce que les commerces soient de proximité

- L'État conserverait la maîtrise des choix nationaux de transport et de communications.
- Une coopération avec l'État, sous forme de contrats Etat-Régions permettrait d'harmoniser la multi modalité dans le but de faire reculer les inégalités territoriales.

GARANTIR LE DROIT A LA MOBILITE POUR TOUS PAR LE SERVICE PUBLIC DE TRANSPORT EXPRESS REGIONAL

- **Faire échec à tous les projets de libéralisation du transport régional** et redonner à la SNCF et à RFF les moyens humains et financiers pour développer et renforcer le service public de transport régional de voyageurs ;
- **Maintien du caractère public de la SNCF et de RFF et du statut public de leurs personnels.** Rejet de la filialisation et de la sous-traitance. Fusion de ces deux établissements publics en une régie publique.
- **Rendre les réseaux ferroviaires et routiers TER accessibles à tous**, par des politiques de tarifications sociales et écologiques. Aujourd'hui, dans le prix d'un ticket de TER, 75% à 80% est de la subvention publique.
- Priorité au TER par rapport à la LGV
- **Un TER accessible à toutes les personnes en situation de handicap.** Les Schémas Directeurs Régionaux d'Accessibilité doivent devenir des documents opposables ; le législateur et donc l'État doivent donner aux Régions, à l'exploitant et au propriétaire des infrastructures les moyens financiers de leur mise en œuvre **(TER)**
- Réalisation d'un pôle logistique fret multimodal
- L'Alsace occupe une position centrale dans l'UE. Elle est desservie par le Rhin, par d'importantes liaisons ferroviaires et routières. On peut envisager le soutien au développement d'un ou deux pôles logistiques multimodaux (ex : Strasbourg port du Rhin et Mulhouse Ottmarsheim), permettant à la fois de rationaliser le transport (enjeu écologique) et de revitaliser les secteurs industriels concernés (enjeu emploi).
- **Développer les modes doux** : vélo, navettes fluviales ; Mise à disposition de vélo pour se déplacer en zone urbaine, financer par l'entreprise.
- **Maîtriser les flux routiers** en faisant payer le juste prix de la route aux poids lourd en faisant attention à travailler à la progressivité du transfert de la route vers le Fer et à travailler avec les allemands sur des taxes communes
- **Développer de nouvelles offres de transport collectif et mutualisées** (auto partage, covoiturage) et non pas par des mesures fiscales socialement injustes (taxe carbone, tipp).

GARANTIR L'EGALITE TERRITORIALE ET L'AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE PAR LE FERROVIAIRE

- **Arrêt des fermetures de lignes, de gares** et de haltes ferroviaires et ouverture de nouveaux points d'arrêt notamment dans les zones périurbaines.

- arrêt de l'ouverture à la concurrence et moratoire sur la fermeture des gares et des lignes ferroviaire.
- **Maintenir les services corail intercités** interrégionaux dans le réseau national ;
- **Arrêt du transfert du rail vers la route**, (ré) ouverture de nouvelles lignes ferroviaires pour bénéficier de l'effet réseau et mailler correctement les territoires avec une offre de qualité ; (pas de transfert sur les bus)
- Le TGV Rhin-Rhône : Nous sommes en faveur de la construction des différentes branches du TGV Rhin-Rhône. Cela permettra une plus grande fluidité des circulations sur les lignes conventionnelles. (Ligne 4 vers Paris, ligne 28 vers Besançon et Lyon).
Ces lignes complèteront le maillage européen vers l'Italie (liaison Lyon Turin) vers l'Espagne (liaison Perpignan Figueras et AVE).
- Les tram-trains de Strasbourg et Mulhouse : Nous sommes favorables au développement des transports collectifs en adéquation avec les besoins. Ces nouveaux outils doivent rester dans le service public.

METTRE EN COHERENCE DES POLITIQUES DE TRANSPORT ET D'AMENAGEMENT, EN PRIVILEGIANT LE DEVELOPPEMENT D'UN URBANISME ORIENTE VERS LE RAIL

- **Préempter le foncier à proximité des réseaux ferroviaires**
Connaître et suivre les disponibilités foncières les plus accessibles à partir du train et empêcher les opérations foncières à but spéculatif engagées par RFF
- **Anticiper la reconversion d'un site industriel** près d'une gare
- **Tourner les territoires vers le rail**
Construire près d'une ligne ferroviaire et densifier le tissu urbain autour des gares
- Intégrer les déplacements dans les projets de renouvellement urbain
- Connaître les pratiques de déplacements en train sur le territoire
- **Amener les habitants vers le train**
Amener de nouveaux usagers vers le train grâce à la qualité et à la quantité de l'offre (cadencement, rapidité, fréquence, propreté des rames, services à bord, attente aux guichets, information à bord et dans les gares, tarification incitative)
- Améliorer l'accessibilité piétonne des gares
- **Intégrer les gares à la ville**
Faire des pôles d'échanges des lieux de vie (présence de services publics comme crèche, bibliothèque, salles de réunions, etc....) Encourager les aménagements près des gares (pôles d'échanges multimodaux, zones d'activités, etc....)

FAVORISER LES CHOIX ENERGETIQUES :

- L'ensemble de la liste exige qu'il y ait l'organisation d'un vaste débat public, où toutes les données soient disponibles pour chacun, qui serait suivi d'un référendum et qui pourrait servir de point de départ à la création d'un **Pôle Public Régional de l'Energie**

- La plupart des composantes de la liste demande la **fermeture progressive et démantèlement de la centrale nucléaire de Fessenheim**, moratoire sur la construction d'EPR, et sortie progressive du nucléaire, par la mise en place d'un grand secteur public de l'énergie. La région Alsace pourrait devenir un pôle d'excellence de ce démantèlement qui est un grand vecteur d'emploi.
- Le Parti Communiste Français pour sa part est réservé quant à cette position de fermeture. Pour lui la question de fermer ou non Fessenheim se discute et doit être l'objet d'un large débat dans le pays, contradictoire, pluriel et raisonné. Si Fessenheim fermait, cela créerait un précédent, une jurisprudence. Pour garder le même niveau d'énergie au même coût (acceptable par la population) il faudra la remplacer par ...une centrale de nouvelle génération. Or se pose la question d'étude anticipatoire qui aurait du être lancé il y a 20 ans. Précisément le libéralisme qui a conduit à la privatisation a abandonné l'étude sérieuse de la relève en Alsace et ailleurs (nucléaire ou non). Il ne souhaite pas séparer sa réflexion sur le nucléaire d'une réflexion globale sur l'avenir énergétique.
- **Favoriser les économies d'énergie** en soutenant fortement les collectivités pour lesquelles ce type de travaux est prévu, surtout pour les logements sociaux
- **Priorité aux modes de transports non polluants**, c'est à dire priorité du rail sur l'aérien pour les courtes et moyennes distances
- Priorité aux économies d'énergie, aux substitutions (chauffage des bâtiments, transports...)
- PROPOSITIONS DE DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES EN ALSACE :
 - ✓ Aménagement d'un cinquième groupe à Gombsheim (27 MW)
 - ✓ Microcentrales au niveau des barrages agricoles de Breisack et de Kehl (2,6 et 1,3 MW)
 - ✓ Augmentation du turbinage à Kembs (12MW)
 - ✓ Sur le Rhin cela représente 43 MW
 - ✓ Voir également pour des microcentrales sur les rivières alsaciennes
 - ✓ Développer la filière bois avec des partenariats pour favoriser la récupération du bois (EDF par exemple pour la récupération du bois issu du nettoyage des berges et celui charrié par le Rhin)
 - ✓ Aide au développement des énergies renouvelables (solaires, éoliens, biomasse, géothermie)

INVESTIR DANS LE LOGEMENT SOCIAL :

- De véritables stratégies de **renouvellement urbain** doivent être conduites dans les quartiers d'habitat social périphériques des grandes villes et des villes moyennes alsaciennes, afin de les réintégrer dans le fonctionnement urbain, agir pour la réhabilitation écologique du parc social

- La Région est un partenaire essentiel de ces politiques sociales et urbaines. Elle doit inciter l'ensemble des collectivités locales à produire une offre de logement social de qualité en nombre suffisant, par la mise en place d'un soutien technique et financier.
- Participation active à la construction de logement à un coût accessible au plus grand nombre ([mixité sociale](#)) [sortir de la concurrence libre et non faussée](#), [achat des logements public au privé au prix fort](#)
- Relocalisation de la prison de Mulhouse.

GARANTIR L'ACCES A LA SANTE POUR TOUS

- Maintenir le régime local de sécurité sociale en faisant cotiser les employeurs à même hauteur que les salariés.
- La région s'opposera à toute fermeture de centre de soins et hôpitaux. Elle doit organiser une démocratie sanitaire et sociale régional par l'organisation de lieux de concertation.
- Elle veillera à l'accès aux droits, à la prévention et aux soins des personnes précaires et étrangères.
- Le CR doit impulser et soutenir, dans toute la région, des maisons pluridisciplinaires de santé de proximité et négocier avec les dirigeants de l'assurance maladie d'Alsace un cofinancement de ces structures et, bien entendu, un accès aux soins pour tous avec application systématique du tiers payant et sans dépassement de tarifs conventionnels.
- travailler à sensibiliser la Corporation Médicale afin d'essayer de rendre plus familière l'idée que nous puissions tous ensemble et avec l'accord des bénévoles de l'Institution «rendre Médecins du Monde inutile en dix ans», soit 2 mandatures régionales.
- Il s'agirait d'envisager la mise en place de quelques aménagements relativement simples comme un numéro vert gratuit qui permettrait aux usagers d'aboutir à des régulateurs qui offriraient à tous les alsaciens la possibilité d'accéder aux cabinets libéraux en toutes circonstances.
Les régulateurs orienteraient vers un groupement de médecins volontaires (généralistes et spécialistes).
L'idéal étant que nous faisons tous partie de ce groupement.
Nos engagements multiples au plan professionnel, les charges de travail énormes qui pèsent sur nous et souvent l'horizon indépassable de la gestion du cabinet et de notre adaptation sociale, font que nous ne voyons peut-être pas toujours les énormes souffrances qui s'accroissent à nos portes et notamment celles des étrangers malades (qui sont à peine 36000 sur le territoire national).

3^{ème} pôle : favoriser la citoyenneté et la démocratie au niveau de l'Alsace

Pour une alternative citoyenne et démocratique

Ce qu'il faut retenir

- Travail de *prospective sur 20 ans*, responsabilisation par rapport à l'avenir
- Mise en place de la *Proportionnelle intégrale* pour les élections de conseillers régionaux
- *Développer la démocratie participative* et active avec des moyens alloués pour.
- *Promotion de l'éducation populaire* et de *l'auto-organisation*
- *Développer le vivre ensemble* : substituer la logique de concurrence à la notion de coopération, vivre nos diversités comme une richesse
- Une politique culturelle qui se fixe l'objectif *de briser les barrières sociales de l'accès à la culture*
- *Promotion de la création populaire*
- *le travail de mémoire en Alsace* doit être impulsé par les élus régionaux en sortant du cadre étroit et réactionnaire dans lequel les élus de droite et malheureusement également de la social-démocratie ont enfermé cette recherche pour éviter de faire apparaître les véritables responsabilités.

FAVORISER L'INTERVENTION CITOYENNE A TOUTS LES NIVEAUX DE DECISION.

IMPLIQUER DAVANTAGE LES CITOYENS.

- Au-delà des dossiers spécifiques, nous proposons de **créer des espaces citoyens régionaux** (observatoires, forums citoyens, comités de vigilance citoyenne, peu importe la dénomination) regroupant des citoyens, les acteurs de la vie sociale, syndicale, politique, régionale, indépendantes du Conseil Régional. Ces espaces permanents se réuniraient régulièrement pour évaluer les choix et la politique régionale, les critiquer, faire des observations et des propositions. Un rapport annuel serait soumis au Conseil Régional par les représentants de cette structure de démocratie participative et discuté par lui, avant le débat d'orientations budgétaires.

- Mise en place dans les collectivités régionales, départementales, locales **d'instances de contrôle et d'évaluation** citoyennes

INSTITUTIONS: OPPOSITION A LA FUSION DES DEPARTEMENTS.

ATTACHEMENT A LA DEFENSE ET A LA PROMOTION DES VALEURS REPUBLICAINES.

Laïcité:

Elle recouvre deux aspects: **La tolérance** (universalisme des idéaux issus de la Révolution Française: Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen) et **la séparation de l'Eglise et de l'Etat**, loi du 9.12.1905 (qui vise à faire échapper l'autorité publique à la tutelle d'éventuels groupes de pression, l'autorité publique émanant de la souveraineté nationale et d'elle seule)

A propos du Concordat et du Statut scolaire local: Nous rappelons notre attachement à un Etat laïc et à l'extension de la laïcité à l'Alsace. Des évolutions doivent donc avoir lieu pour correspondre à la mise en œuvre d'une laïcité moderne respectueuse des transformations récentes de la société alsacienne.

Notre but étant de favoriser au maximum le "**vivre ensemble**" il nous paraît de la plus haute importance de faire évoluer **le statut scolaire alsacien** par une très large concertation afin d'aller progressivement vers sa suppression. Réorienter progressivement l'apprentissage de confessions religieuses à l'école vers par exemple l'histoire des religions, dans un esprit laïc et indépendant de toute confession.

Toute procédure autoritaire employée dans ce domaine encouragerait le repli régionaliste et favoriserait les communautarismes.

CREER LES CONDITIONS D'UNE EXTENSION DE LA DEMOCRATIE DANS L'ENTREPRISE (transparence de la gestion, droits nouveaux pour les salariés, autogestion.)

FAVORISER L'ACCES POUR TOUS A LA CULTURE :

- **Des moyens** pour le développement culturel et le rapprochement entre public et artistes.
- L'intervention régionale en matière culturelle devrait être consacrée en **priorité au développement culturel**. Cette compétence est déjà partagée puisque les collectivités territoriales contribuent pour plus de 50 % à l'effort culturel national. Il s'agit d'aider au développement de la création et de soutenir le rapprochement entre le public et les artistes, sans permettre le désengagement de l'Etat.
- A ce propos, la proposition d'« expérimentation » de gestion régionale des crédits consacrés à la création n'est pas acceptable. Il est nécessaire de proposer des structures de gestion de l'effort culturel permettant la mutualisation des crédits publics.

- La « tutelle » de l'Etat ne doit pas être remplacée par une autre « tutelle » territoriale. Il faut donc développer la démocratie. Les crédits publics devraient être décidés et leur utilisation contrôlée a posteriori par des organismes rassemblant avec l'Etat et les élus locaux des professionnels de la culture (représentation syndicale et création) et les représentants des publics.
- Le choix des Directeurs de structures pourrait être fait par de tels organismes à partir de projets globaux de développement présentés par les candidats.
- Les règles de gestion doivent bannir les « à priori » actuels sur la limitation des masses salariales. La création, la diffusion, le rapprochement du public et l'établissement de statut non précaire pour les professionnels nécessitent la mise en place de véritables équipes permanentes. L'aide pour le développement de l'emploi artistique doit être augmentée et pérennisée.
- **Sur la base de ces principes, nous proposons la mise en place de « conseils de développement culturel » dans les Régions.**

En annexe une contribution de Dany Muringer du comité de soutien du Haut-Rhin, sur la politique culturelle à mettre en débat.

LE TRAVAIL DE MEMOIRE « DEVOIR DE CONNAISSANCE ».

En Alsace le travail de mémoire doit être impulsé par les élus régionaux en sortant du cadre étroit et réactionnaire dans lequel les élus de droite et malheureusement également de la social-démocratie ont enfermé cette recherche pour éviter de faire apparaître les véritables responsabilités.

Peut-on banaliser Vichy ? Peut-on banaliser Auschwitz ? : Ces 2 concepts politico-historiques portent en eux une Modernité terrible et exigeante. E annexe, la contribution de George Yoram Federmann

4^{ème} pôle: la coopération

Pour une alternative de coopération et non de concurrence:

Ce qu'il faut retenir

- *Les départements doivent être maintenus*
- *Non à la réforme des collectivités territoriales de Sarkozy*
- *Développer les coopérations entre les régions sur la base de **Solidarité** et non de concurrence et de compétitivité*
- *Maintien et développement de **service publics forts***
- *Politique active de **coopération Nord-Sud***
- *Le conseil régional prendra une position morale et déclarera l'Alsace, vieille terre d'asile « zone de non expulsion des sans papiers »*

COOPERATIONS ENTRE LES REGIONS ELLES-MEMES

Cela s'impose en matière de transports et de communication, de développement durable et d'aménagement du territoire. Par exemple, la coopération entre l'Alsace et la Lorraine pour le transit des poids-lourds.

Coopération en matière de recherche...

COOPERATIONS ENTRE LES REGIONS ET LES AUTRES COLLECTIVITES LOCALES

Nous rejetons toute idée de « domination » d'une collectivité sur les autres. Les compétences doivent être clairement établies et la notion de chef de file sur des compétences croisées ne peut s'entendre que comme un moyen de coordination et non pas de décision. **Le département doit être maintenu** ; l'intercommunalité doit être démocratisée ; la commune reste le lieu privilégié de l'expression démocratique des citoyens ;

Un véritable statut de l'élu doit être créé pour permettre aux salariés, et particulièrement aux femmes de disposer du temps et des moyens d'assurer des responsabilités d'élu.

COOPERATIONS ENTRE LES REGIONS ET L'ÉTAT

Les Contrats de Plan entre l'État et les Régions devront être l'occasion d'une intervention forte des populations pour exprimer leurs besoins et leurs choix. Ils sont aussi le moyen pour l'État de réduire les inégalités territoriales en assurant une péréquation nationale ;

COOPERATION FRANCO-ALLEMANDE POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'ESPACE RHENAN : UNE COOPERATION TRANSFRONTALIERE A REORIENTER : frontaliers, transports, langues, culture, universités ...flux migratoires...et de nouvelles politiques de coopération à construire...

COOPERATIONS DECENTRALISEES EN EUROPE ET DANS LE MONDE

Contre « l'Europe des régions », nous proposons des « **régions solidaires en Europe et dans le monde** ». Alors que la conception libérale concentre les coopérations sur les régions déjà les plus riches, nous proposons de diversifier ces coopérations dans un esprit de co-développement pour une Europe sociale et solidaire, pour un monde de paix et d'égalité.

Ces coopérations décentralisées doivent être ouvertes sur le monde, au Nord comme au Sud, à l'Est comme à l'Ouest et s'inscrire dans une vision progressiste de la construction européenne et de la mondialisation.

5^{ème} pôle : les moyens de notre projet

Pour une alternative budgétaire et des crédits sélectifs pour les entreprises

Ce qu'il faut retenir

- *Création d'un **fond public régional** pour le développement et le soutien de l'emploi*
- *Ce fond sera alimenté par le **conseil régional** et une **épargne populaire** (type livret A)*
- *Nous proposons une réforme alternative, avec remplacement de la **taxe professionnelle** par une **taxe sur les activités économiques et financières**.*
- ***Pas d'aide** (voire remboursement) aux entreprises qui délocalisent et licencient.*

REORIENTER LES BUDGETS DU CONSEIL REGIONAL POUR CETTE NOUVELLE POLITIQUE

Nous proposons d'agir pour que l'état prenne toutes ses responsabilités vis-à-vis des collectivités territoriales et stoppe son désengagement.

Tous les économistes sont d'accord pour penser que la plus grande difficulté pour le développement du crédit réside dans l'attitude des banques à leur égard et dans leur réticence à leur accorder des crédits.

- Nous proposons pour débloquer cette situation la création **de fonds régionaux et territoriaux de bonification de taux d'intérêts** aux entreprises qui seraient conditionnés par la réalisation d'objectifs en termes d'emploi et de formation. Il s'agirait de promouvoir ainsi de nouvelles relations entre les entreprises, les banques et les territoires ; et assurant au moins deux fonctions:

a) servir de garantie des crédits bancaires auprès des banques

b) prendre en charge tout ou partie des intérêts de ces prêts bancaires

Les critères d'attribution favoriseront l'efficacité sociale et les coopérations, une croissance réelle assise sur des emplois pérennes de qualité. C'est ainsi que pour les

crédits à moyen et long terme, ce fonds peut permettre d'abaisser les taux d'intérêt pouvant aller jusqu'à des taux zéro (prêts sans intérêt) et même négatifs (subventions) pour des PMI faisant des investissements de matériels et de recherche, programmant des créations d'emplois de qualité pérennes et de la formation, pratiquant des coopérations infra régionales et extra régionales.

Cette proposition qui figure (sous ce nom ou sous un autre) est réaliste et facile à mettre en œuvre dans le cadre du budget régional. En effet, si on se réfère au budget de la région pour l'exercice 2008, celui-ci consacre plus de 50 millions d'euros millions d'euros auprès des banques, soit 25 fois plus.

- **Réformer la fiscalité pour répondre aux besoins des habitants**

La nation et l'Etat ont un rôle essentiel pour assurer une péréquation nationale des financements pour faire reculer les inégalités territoriales. Cela passe par une réforme profonde des financements et de la fiscalité.

Le déséquilibre territorial en matière de production de richesses doit être pris en compte dans la définition des politiques régionales et de leur financement.

Il n'y a pas de pouvoir réel d'une collectivité sans qu'elle puisse décider de prélèvements sur les richesses de son territoire pour répondre aux besoins et aspirations qui s'y expriment. **Une péréquation nationale est indispensable pour que s'exercent l'égalité et la solidarité.** Elle est nécessaire dans le cadre d'une décentralisation mise en œuvre par un Etat, une puissance publique assumant ses responsabilités en termes de cohérence et de solidarité nationale.

Nous proposons de taxer les actifs et revenus financiers, de rétablir la solidarité fiscale entre les régions sous la responsabilité de l'Etat.

Nous proposons la création d'instance démocratiques impliquant élus, salariés et citoyens, permettant la mutualisation des services à la personne, des structures de formation etc....

- **Nous nous opposons à la suppression de la taxe professionnelle voulue par N.Sarkozy**
- **Nous proposons une réforme alternative, avec remplacement de la taxe professionnelle par une taxe sur les activités économiques et financières.**

Annexes :

« PROPOSITIONS « POLITIQUE CULTURELLE A METTRE EN DEBAT » »

(Par Dany Muringer du comité de soutien du Haut-Rhin)

1) Une politique culturelle qui se fixe l'objectif de briser les barrières sociales de l'accès à la culture

Elle place la culture au centre des enjeux de civilisation.

Elle s'attache à réduire les inégalités culturelles, liées aux clivages sociaux, aboutissant à une fracture entre une minorité ayant accès à une vie culturelle de haut niveau d'une part, et la majeure partie de la population réduite à la seule consommation des produits de l'industrie.

Elle combat l'existence d'une culture à deux ou plusieurs vitesses, incompatible avec l'idée de démocratie.

Elle refuse toute soumission aux lois du marché, qui opèrent une censure de fait et constituent une entrave à la liberté de création.

Elle défend l'exception culturelle seule à même de préserver la diversité des expressions artistiques et intellectuelles.

Elle définit les cadres juridiques et institutionnels dans lesquels opèreront les acteurs sur le ² terrain.

Elle régule la place et le poids respectif des deux secteurs, public et privé.

a) L'Etat :

pilote la politique culturelle à l'échelle de la nation en accord avec une loi d'orientation de la culture. Il veille à l'homogénéité de traitement des citoyens sur l'ensemble du territoire. Il veille à l'articulation entre ses orientations et celles des pouvoirs publics locaux et régionaux.

organise la mise en présence systématique et régulière de l'ensemble de la population scolaire des cycles primaire et secondaire avec les différentes formes du spectacle vivant et enregistré ainsi que des arts plastiques.

b) audiovisuel : radio, télévision, cinéma

L'importance de ce secteur notamment de la télévision devenu le plus important vecteur culturel confère à l'Etat une responsabilité particulière dans ce domaine.

La politique de l'Etat vise à une reconquête publique de l'audiovisuel.

Elle se fixe comme objectif la constitution d'un véritable service public audiovisuel indépendant des lois du marché et de l'audimat ayant pour souci premier la création audiovisuelle et notamment la fiction. Ce service public servira concrètement à la diffusion des œuvres

Elle relance la création dramatique radiophonique, assure la diffusion des artistes en développement, élargit le nombre de titres diffusés.

Elle étend ces principes et les quotas fixés aux radios et télévisions privées

Elle défend et développe le CNC tout en garantissant la capacité d'intervention des professionnels dans ses décisions.

Le CSA aura pour tâche de redéfinir le financement du cinéma par la télévision et le cahier des charges des chaînes qui comportera notamment des obligations de financement des petits et moyens budgets.

Elle procèdera à la ré-internalisation de la production dans les chaînes publiques

De manière générale, la politique culture doit recréer le lien entre diffusion et production dans un cahier des charges culturel fondateur d'un nécessaire grand service public

c) *Les collectivités territoriales :*

Reconnaissent la culture comme l'un des champs majeurs de leur intervention.

Elles sont encouragées à ne pas uniquement suivre les projets qui leur sont soumis mais à prendre des initiatives pour corriger notamment les inégalités et les carences en termes d'implantation géographique ou disciplinaire.

Elles conditionnent leur soutien financier au respect de la légalité salariale.

Elles améliorent leur soutien aux petits lieux de diffusion (cafés, structures associatives et alternatives, etc.) dans le même souci de contribution à la mise en conformité salariale et technique

d) *Une politique qui privilégie les contenus :*

La politique culturelle nationale vise à assurer au premier chef la création et la diffusion d'œuvres originales et innovantes. Elle veille à soutenir les projets qui, à l'inverse des « valeurs sûres » et reconnues, ne bénéficient pas de l'intervention commerciale.

Elle prend vigoureusement la défense de la langue française ainsi que des langues régionales présentes en France.

2) L'investissement public comme garant de la liberté de création

a) *Création et diffusion :*

L'Etat assure le financement du service public du spectacle vivant et enregistré

Parce que la liberté de création n'existe pas réellement sans la circulation des œuvres, il importe de maintenir et de développer les réseaux existants en veillant à l'homogénéité de leur présence sur le territoire.

Ceux-ci, notamment les Scènes Nationales et les CDN, doivent procéder à une véritable prise en compte du travail des compagnies régionales par les entreprises de création et de diffusion impliquant une politique de coproduction garantissant un minimum de représentations.

Pour contribuer à la mise en place d'une vraie démocratie culturelle, la réactivation des réseaux socio-culturels, notamment celui des MJC et CSC, avec la mise à disposition des moyens à la hauteur de leur mission, est un élément indissociable de cette politique.

Dans le même esprit, les Comités d'Entreprise sont encouragés à renouer avec la diffusion artistique au sein des entreprises publiques et privées.

b) Moyens financiers :

Le budget de l'Etat consacré à la culture, ne doit plus être soumis à l'arbitrage du ministère de l'Economie et des Finances, mais établi, en référence à la situation économique et sociale du pays, sur la base d'un pourcentage du PIB (produit intérieur brut).

Un rôle accru doit être accordé à la redevance dans le financement de l'audiovisuel public pour assurer sa réelle indépendance et devra être à cette fin sensiblement augmentée.

Le taux réduit de TVA doit s'appliquer à l'édition phonographique et vidéographique.

Le mécénat ne saurait apporter une réponse adéquate aux besoins matériels de la création et de la diffusion artistiques. Au mieux un auxiliaire secondaire, le plus souvent une aubaine fiscale, et un alibi de désengagement pour l'Etat, il recèle un grand nombre de dangers liés aux choix arbitraires des entreprises à la seule recherche de prestige et peut s'avérer lourd de menaces sur la liberté des contenus.

Culture et marché s'excluant mutuellement, seule l'intervention financière prépondérante de l'Etat est en mesure d'assurer la liberté de penser et de créer, (ce qui vaut également pour presse, édition, etc.)

3) Une démocratie accrue dans le fonctionnement des instances et des structures

Parce que la culture est paradoxalement un lieu de moins-disant démocratique, parce qu'à contrario elle doit être à l'avant-garde de la démocratie réelle, il conviendra d'intervenir :

- pour en finir avec les directeurs de « droit divin », en associant notamment l'équipe artistique, le personnel administratif et technique à la désignation des directeurs de structures.

- pour mettre un terme aux échanges de bons procédés, aux formes spécifiques de népotisme ou clientélisme qui sévissent tant dans le spectacle vivant que dans l'audiovisuel et qui péjorent le qualificatif de réseaux en l'apparentant à des « mafias » de fait.

- pour procéder au remplacement des contrats intuitu personae par des contrats liant le directeur à une structure et au ministère, et à son cahier des charges qui doit avoir un caractère impératif.

- pour mettre en place des commissions de licence fonctionnant selon les mêmes règles dans le respect de la loi et des conventions collectives, et dont les avis soient suivis d'effets.

- pour instaurer le principe de l'appel d'offres sincère et véritable à l'image du fonctionnement en vigueur chez les collectivités territoriales mettant en jeu des publics.

- pour réformer les comités d'experts tant en ce qui concerne leur composition que la transparence dans l'attribution des subventions. Ceux-ci devront obtenir l'approbation des organisations professionnelles qui pourront y être représentées.

- pour réactiver les CRPS et mettre en question la nature purement consultative de leurs avis.

- pour assurer une réelle parité hommes/femmes notamment aux postes de responsabilité, autant artistique qu'administrative et technique.

- pour mettre un terme à l'absence de droit syndical rémanent chez les salariés intermittents qui constitue un obstacle majeur à l'exercice démocratique.

4) Un service public de la culture impensable sans un haut niveau de protection sociale des acteurs de terrain

Le concept de culture en tant que service public souffre du hiatus que constitue l'extrême précarité de ses acteurs sur le terrain : artistes et techniciens du spectacle vivant et enregistré, artistes plasticiens.

Une sécurité sociale professionnelle accrue ne peut que contribuer à un accroissement de la liberté de création. C'est pourquoi l'objectif d'une politique culturelle responsable doit être la permanentisation des salariés partout et à chaque fois que cela est possible, la permanence des équipes artistiques étant en soi un vecteur de qualité artistique et d'expression démocratique.

Au-delà d'une assurance-chômage prenant en compte les réalités des métiers artistiques, dont les accidents de carrière, s'impose l'aboutissement des négociations de conventions collectives couvrant la totalité des champs d'activité du spectacle.

Une attention particulière sera portée au maintien des droits liés à la propriété littéraire et artistique, ainsi qu'aux droits voisins, qui sont autant de conditions de la survie de la création.

La montée en charge, voire la promotion, notamment en région, des spectacles amateurs ou faisant appel à des amateurs menace l'existence même de professionnels principalement dans le spectacle vivant.

Si les pratiques amateurs sont à encourager et à développer, il importe néanmoins d'empêcher les représentations de spectacles amateurs ne porter atteinte aux intérêts des professionnels du spectacle, et ce, sur la base du moindre coût qu'ils constituent pour les programmations culturelles des villes et des régions.

Elles sont à contingenter en termes de nombre, de type de publicité, de lieux et de calendrier. Enfin, la mention « amateurs », et l'absence de billetterie s'imposent.

Les aides financières de l'Etat et des collectivités territoriales doivent discerner les projets amateurs et professionnels, et privilégier ces derniers.

Parce que le spectacle vivant et enregistré connaît à côté du travail illégal subi, une forme particulière qu'on pourrait qualifier de « consenti », notamment dans le spectacle vivant occasionnel, se pose l'exigence d'une lutte spécifique contre le travail illégal dans ce secteur. »

Contribution de George Yoram Federmann

« Il me semble que le travail de mémoire, si nous voulons être fidèles à sa complexité et à sa dynamique, doit être lui-même fin, persévérant et minutieux. Il s'agit en fait d'un véritable « devoir de connaissance ».

Dans ce contexte nous continuons à travailler à la recherche du nom des victimes Sintis des expérimentations effectuées par le professeur HAGEN à la chambre à gaz du Struthof.

Ceci au-delà de la reconnaissance des 86 juifs victimes du professeur HIRT.

Nous travaillons aussi à la reconnaissance de l'importance du concept des Malgré Nous que la France a estimé devoir nous déléguer, puisqu'il semble qu'elle n'a pas compris qu'en ayant abandonné par deux fois l'Alsace à des moments cruciaux, elle a obligé la jeunesse alsacienne à s'enrôler dans l'armée ennemie sans possibilité d'alternative...autre que l'internement à Schirmeck !

Or le fait que Jacques Chirac, le 18 juin 2005, ait cru devoir déléguer à l'inauguration du mémorial d'Alsace-Moselle, non pas son secrétaire d'état aux Anciens Combattants, M. MEKACHERA à l'époque, mais le seul représentant alsacien de son gouvernement à savoir François LOOS, marque bien que l'homme qui a reconnu la responsabilité de la France dans la rafle du Vel'd'Hiv, en est encore à des représentations archaïques et erronées de la fonction de Malgré Nous.

Ceci entre dans le cadre de la définition de la complexe identité alsacienne qui vaudrait bien la création d'un conseiller régional à cette cause si on estimait que le fantasme de M. SARKOZY, créant un ministère de l'identité nationale, pouvait avoir des effets de réalité.

La question de la locomotive d'Illkirch ne va pas sans continuer à poser de graves questions quant à la difficulté que peuvent avoir des élus de très haut niveau à intégrer la nécessaire dimension symbolique du rapport à l'annexion et au nazisme. Je ne comprends toujours pas comment Jacques BIGOT peut faire passer la dimension industrielle de sa ville avant le primat des symboles du judéocide et du totalitarisme nazi !

Ces questions passent aussi par la nécessité de sensibiliser la fac de médecine, les facs de sciences, les écoles de kinés, de puéricultrices à la question de la compréhension de l'adhésion des soignants à une idéologie totalitaire et l'exemple du nazisme est paradigmatique.

Autre chose est aussi de favoriser le soutien aux associations d'usagers de la psychiatrie comme Aube ou l'Union des Sourds et Malentendants du Bas-Rhin, notamment dans la

20/02/2010

nécessité de soutenir leurs démarches quand ils mettent sur pied des conférences ou des cycles d'informations.

Nous nous sommes rendus compte nous-mêmes qu'il était nécessaire, malgré des budgets faibles de consacrer 500€ par soirée, pour honorer les traducteurs de la langue des signes afin de montrer aux sourds et malentendants que nous ne les méprisons pas en ne mobilisant que des traducteurs amateurs.

Je ne parle même pas de la nécessité d'éclairer le passé vichyste de personnalités comme Pierre PFLIMLIN (pour la carrière duquel je propose la création d'une commission d'enquête indépendante historico-juridique) et René LERICHE !

Je propose aussi de donner à une rue de Strasbourg le nom de l' Ammeister Pierre Schwarber qui n'hésita pas à mettre en péril son statut pour sauver les juifs de Strasbourg, massacrés in fine le 14 février 1349.

Je propose de soutenir le Yom Hashoah qui travaille à la reconnaissance de tous les groupes stigmatisés par le système totalitaire nazi et qui nous aide à reconnaître la Modernité d' Auschwitz. » (Texte de Georges Yoram Federmann)